

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 07 décembre 2022

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	14	10

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre 2022, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GAILLOT, Maire.

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe  
IMMER Alain  
MENEHIN Gaël  
SIVEC Jean

DEBAILLEUL Delphine  
OGER Isabelle  
THILL Céline  
VIEIRA Christophe

VALANCE Bénédicte  
WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

GUINDT Philippe

donne pouvoir à M. VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

BRUN Jérôme

REUTER Olivier

Madame DEBAILLEUL Delphine est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance.

Objet : 2022 - 675 Subvention exceptionnelle « animation » APE de Beyren-Gandren

Considérant les actions « sapins » de l'APE (Association Des Parents d'Elèves) de Beyren-Gandren, M. SCHUMACKER de Thionville-Garche, s'est engagé à reverser une commission au profit de l'APE pour chaque sapin vendu à toute personne remettant un bon de l'APE.

Considérant que l'APE a acquis le 30 novembre 2022 un sapin qui a été placé devant le Groupe Scolaire et Péri-scolaire, et la Mairie au prix de 58€ payé par chèque Crédit Mutuel de l'APE N° 6631273.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide et autorise Monsieur le Maire à verser :

- Une subvention exceptionnelle « animation » à l'APE de Beyren-Gandren d'un montant de 58,00€.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 13 décembre 2022

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 13/12/22

Le Maire,


